

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	21 (1933)
Heft:	417
 Artikel:	Un anniversaire : les 75 ans de Selma Lagerlöt
Autor:	Lagerlöt, Selma
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-261311

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi



DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURD, 17, rue Töpffer
ADMINISTRATION
Mme Marie MICOL, 14, rue Michelini-du-Crest
Compte de Chèques postaux L. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—	La ligne ou son espace :
ÉTRANGER .. 8.—	40 centimes
Le numéro .. 0.25	Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1^{er} Janvier. À partir du juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le somestre de l'année en cours.

ANNONCES

C'est la vie qui peut séparer les cœurs en les altérant, en suscitant des malentendus et des incompréhensions, ou des apparences d'indifférence. La mort au contraire met un sceau d'éternité à nos affections, parce que rien désormais ne peut plus les changer. Nos biens-aimés disparus entrent dans un sanctuaire intérieur qui est imprévisible.

E. PIECZYNSKA. (Lettres)

Les femmes et la politique

Au cours de la campagne électorale qui vient de s'achever dans le canton de Vaud, il y a eu bien des choses à relever pour les suffragistes épis de logique. Contentons-nous de quelques traits seulement.

Avant le scrutin, tous les journaux ont écrit et répété que les élections communales intéressaient tout le monde, qu'elles ne sauraient laisser personne indifférent. Pourquoi alors, si les élections intéressent tout le monde, pourquoi écarter du scrutin les femmes, qui font partie intégrante de la commune, qui y vivent, y travaillent, paient leurs impôts et supportent les conséquences des décisions heureuses ou malheureuses de l'Hôtel-de-Ville?

En dépit de pressants appels, le 27,5 % des électeurs lausannois a négligé de remplir ses devoirs civiques. On aurait bien trouvé plus de mille femmes heureuses de remplir ces devoirs. Je sais pas mal de femmes, à qui leur mari depuis toujours répète d'un air supérieure, que la politique, ça ne les concerne pas, qui, cette fois-ci, n'ont plus voulu les croire, et qui se sont vivement intéressées aux opérations électorales, pour autant que l'on peut s'y intéresser quand on n'y joue qu'un rôle passif.

Pour refuser aux femmes leurs droits civiques, on leur reproche sans cesse leurs défauts, étant bien entendu que les défauts inhérents au sexe fort — s'il en a — n'interviennent pas dans l'exercice de leurs droits civiques. Du moins, je le croyais jusqu'à cette semaine; mais voici que, dans un état de sincérité, des journalistes tancent leurs concitoyens et relèvent avec vigueur leurs torts. Lisez plutôt:

« La discipline du vote chez les partis nationaux est remplacée chez de multiples électeurs par l'emportement, l'irréflexion, un manque total et grave de pondération ». Tiens, tiens! ces reproches-là, je les ai toujours en tendu faire par anticipation aux femmes. Il y a donc sous ce rapport-là des hommes qui sont femmes! Que cela est triste! Mais les hommes votent quand même et l'on refuse encore longtemps le droit de vote aux femmes en vertu de leurs défauts: manque de pondération, passion, emportement, mesquinerie, petitesse.

Mais le 21,7 % des électeurs nationaux lausannois qui ont panaché au premier tour de scrutin, le 12 % de ces mêmes électeurs qui ont panaché au deuxième tour, n'ont-ils pas fait preuve, eux, d'emportement, de passion, de mesquinerie, de petitesse, de basse jalouse? Et même après la secousse du premier tour de scrutin, n'entendaient-on pas, dans les rues, dans les tramways, des électeurs, et non des moindres, dire que malgré tout ils ne pourraient voter compact au deuxième tour: « Il y a tel ou tel individu que je ne puis pas admettre, je les tracerai. Tant pis pour les conséquences! » Ai-je mal entendu? Osez dire que j'ai mal entendu.

En vérité, tous les moyens sont bons pour refuser aux femmes leurs droits civiques. Quoi qu'elles fassent, on les blâme, on les critique. En voulez-vous une nouvelle preuve? Un des grands arguments, mauvais comme tous les autres, des antisuffragistes, c'est que les femmes sont toutes socialistes. Mais voilà que les Espagnoles, votant pour la première fois pour leur Parlement, ont voté à droite dans leur majorité. Diable! Qu'inventer alors pour les critiquer? On leur reprochera d'être ingrates en ne votant pas pour les socialistes qui les ont émancipées. Et l'on dira avec majesté que la volonté féminine, en matière politique, est imprévisible, comme dans les autres domaines. Étant bien entendu que la volonté des électeurs masculins est prévisible, que chacun avait prévu les résultats des élections à Lausanne, Vevey, Montreux, comme chacun avait prévu le résultat de la votation fédérale sur la baisse des traitements...

Bonne fille, je veux cependant vous fournir un reproche à faire aux Espagnoles:

Un anniversaire

Les 75 ans de Selma Lagerlöf

Un peu partout, à travers l'Europe, on a fêté cet anniversaire de la célèbre femme écrivain de Suède — qui n'est pas seulement la romancière dont les livres ont captivé des lecteurs en folie, qui n'est pas seulement titulaire du prix Nobel de littérature, ni le seul membre féminin de l'Académie de Suède, mais qui est aussi une personnalité de premier plan, rayonnante de bonté et de chaleur communicative, de sympathie pour ceux qui souffrent, et qui est encore, et ceci intéressera tout spécialement nos lectrices, une pacifiste fervente et une féministe ardente. N'est-ce pas elle, en effet, qui, dans son discours au Congrès suffragiste de Stockholm, en 1911, huit ans avant que les Suédoises aient obtenu leurs droits politiques, exprimait cette vérité si souvent citée ensuite par nos propagandistes: « Quand l'homme a voulu fonder le foyer, il a appelé la femme pour l'aider, et voilà pourquoi le foyer est un centre si chaud, et si lumineux. Mais quand l'homme a voulu fonder l'Etat, il l'a fait tout seul, et voilà pourquoi tant de choses vont de travers dans les affaires publiques!... »

A Genève, les 75 ans de l'auteur de *Gösta Berling* et de *Jérusalem en Dalécarlie* ont été célébrés, sous la présidence de Mme Gourd, par plusieurs organisations féminines locales et internationales, grâce à la présence dans cette ville de Mme E. Thulim, une femme de lettres suédoise bien connue, qui parle le français comme sa langue, grâce à l'éducation que lui donna une de nos compatriotes, et qu'anime une fervente admiration pour Selma Lagerlöf. Mme Thulim



Cliché Mouvement Féministe

a répété pour le bénéfice de son nombreux auditoire la captivante conférence qu'elle avait faite la veille à l'Université de Genève, en l'illustrant d'un film qui permet de situer dans leur décor les principales œuvres de Mme Lagerlöf. Le thé fut ensuite servi par des membres du Club nordique, fonctionnaires de la S. d. N. pour la plupart, qui portaient les brillants costumes des de la Dalécarlie et du Värmland. Ce fut une délicieuse soirée.

les Cortès dissoutes, élues par des électeurs, comptaient trois femmes; les Cortès élues le 19 novembre par les électeurs et par les électrices ne comportaient qu'une députée. C'est Mme Marguerite Nelken, socialiste sortante.

S. BONARD.

(Article refusé par la Tribune de Lausanne)

Lire en 2^{me} page:

Ant. QUINCHÉ: *Causerie juridique. Divorce et séparation de corps.*
A. WALDER: *Un nouvel essai de lutte contre le chômage féminin.*

En 3^{me} et 4^{me} pages:

E. GU: *Féminisme International. Un Comité à Bruxelles. Un Congrès à Istanbul?*
Deux Assemblées annuelles:

M.-J. MERCIER: *Association suisse des Femmes universitaires;*
M. G.-M.: *Lycéum-Club de Suisse.*

En feuilleton:

Jeanne VUILLOIMEN: *Figures et portraits de femmes. Mme Abbadie d'Arrast.*
Que lissons-nous? — A travers la presse.

AVIS IMPORTANT

Nos abonnés trouveront encarté dans ce numéro un bulletin de versement à notre compte de chèques postaux No. L. 943. Nous prions tous ceux dont l'abonnement est échu au 31 décembre prochain de bien vouloir s'en servir pour régler dans tous les bureaux de poste le montant de leur abonnement pour 1934 (prix : 5 fr.; prix réel de revient : 6 fr.)

Ceux de nos abonnés qui ont déjà bien voulu effectuer ce versement sans attendre la parution de ce numéro sont priés de ne pas se considérer visés par le présent avis. Et tous ceux qui, à ce versement, voudront bien ajouter en cadeau de Noël un petit supplément, qui nous aidera à boucler nos comptes de fin d'année et à parer aux débordements inévitables, sont assurés des maintenances de la chaude reconnaissance du

MOUVEMENT FÉMINISTE.



Les Femmes et la Société des Nations

La Suisse et la Convention contre la traite des femmes majeures

Le 2 décembre dernier, la Convention contre la traite des femmes majeures, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, a été signée au Secrétariat de la Société des Nations, au nom de la Suisse, par MM. Stämpfli, procureur général de la Confédération, et Gorgé, chef de section au Département politique.

Le nombre des signataires de cette Convention, adoptée définitivement le 11 octobre dernier, est ainsi porté à 21, vingt pays l'ayant signée avant le nôtre, et seulement, croyons-nous, par la Belgique avec des réserves concernant ses colonies.

Le travail des femmes dans les fabriques en Suisse romande

(Renseignements extraits du rapport de l'inspecteur fédéral des fabriques et de ceux des gouvernements cantonaux).

Etant donné la crise intense que nous traversons, le nombre des femmes employées dans les fabriques est en diminution constante, ainsi que l'on pourra s'en rendre compte par le petit tableau suivant:

Cantons	Nombre des ouvrières
Fribourg	1998
Genève	4368
Neuchâtel	6335
Valais	297
Vaud	5265
1930	1527
1931	1636
3277	
5124	1543
332	190
4628	4046

Les industries ayant renvoyé le plus grand nombre d'ouvrières sont: l'industrie horlogère,

celle des aliments et celle des appareils et instruments. La plus grande partie des femmes mariées congédiées sont retournées à leur mariage et s'efforcent de gagner un peu d'argent en exerçant divers emplois secondaires. Beaucoup de jeunes filles sont entrées dans le service de maison, où, comme on le sait, il est encore toujours facile de trouver un emploi.

Dans le canton du Valais la main d'œuvre féminine est spécialement utilisée dans une fabrique d'explosifs, dans quelques imprimeries, dans la fabrique de conserves alimentaires de Saxon, dans deux manufactures de tabacs, dans des ateliers de taille de pierres fines et chez quelques fabricants de meubles (polisseuses). A la fin de 1932, deux nouvelles fabriques se sont ouvertes; elles ont engagé une trentaine de jeunes filles.

Le canton de Neuchâtel a tout spécialement souffert de la crise de l'horlogerie et beaucoup d'ouvrières ont perdu leur emploi. Dans une fabrique de produits alimentaires les femmes mariées ont été définitivement congédiées. Par contre, l'industrie du vêtement qui, à Genève, est nettement saisonnière, à cause des nombreux ateliers dits de « haute couture », a obtenu l'autorisation de faire des heures de travail supplémentaires. Cette industrie a une nombreuse clientèle étrangère qui est très exigeante quant à la livraison du travail, et qu'il faut contenter si l'on veut la conserver.

Dans le canton de Fribourg les femmes mariées ont été congédiées de la fabrique chaque fois que leur mari y occupait un emploi. L'inspecteur fédéral signale que, d'une façon générale, de grands progrès ont été accomplis ces dernières années, tout spécialement dans le domaine de l'hygiène. Cependant les ateliers de couture ont encore trop souvent un cube d'air insuffisant. On économise la place pour les locaux de travail, alors que, pour les locaux d'essaiage, rien n'est trop vaste, ni trop beau. La ventilation et l'éclairage laissent encore souvent à désirer. La femme souffre plus que l'homme d'un chauffage insuffisant, aussi les inspecteurs prêtent-ils une attention spéciale au chauffage des ateliers des ouvrières. Par contre, on ne rencontre que très rarement des femmes faisant des travaux trop pénibles ou occupées au transport de lourds fardeaux. D'une façon générale, l'art. 69 de la loi, concernant le repos aux accouchements, est bien observé. Très rares sont les cas où l'ouvrière rentre à la fabrique avant que soient écoulées les 6 semaines prévues par la loi. Mais cette mesure ne remplira entièrement son but que le jour où l'accouchée sera assurée de ne pas être privée de son salaire en tout ou partie, au moment où elle en aurait justement le plus besoin.'

On voit par ce qui précède que l'inspecteur fédéral des fabriques s'efforce d'obtenir partout le plus de commodités possibles pour l'ouvrière. Il n'en reste pas moins vrai que, même actuellement, malgré les fortes réductions de main d'œuvre féminine, le 1^{er} arrondissement compte encore près de 15.000 ouvrières et que le désir souvent exprimé d'avoir une femme à l'inspecteur de ce 1^{er} arrondissement n'a rien d'exagéré.

H. ZWAHLEN

¹ Et c'est ici que devrait fonctionner une assurance-maternité obligatoire (R&d).

Logements pour femmes seules

La Coopérative de logements pour femmes seules professionnellement occupées de Berne a l'intention de construire un nouveau groupe de logements, pour lequel la municipalité propose de lui accorder une deuxième hypothèque de 700,000 fr. au 5 %.